

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 49 (1923)
Heft: 6

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN TECHNIQUE

DE LA SUISSE ROMANDE

Réd.: D^r H. DEMIERRE, ing.

Paraissant tous les 15 jours

ORGANE AGRÉÉ PAR LA COMMISSION CENTRALE POUR LA NAVIGATION DU RHIN

ORGANE EN LANGUE FRANÇAISE DE LA SOCIÉTÉ SUISSE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

SOMMAIRE : *Communications de la Commission centrale pour la navigation du Rhin.* — Brûleur « Cuénod » à réglage automatique pour combustible liquide. — Groupe d'habitations construit par la Société coopérative d'habitation, à Lausanne. — Le calcul des barrages arqués. — DIVERS : Les qualités des tôles d'acier pour conduites forcées et pour chaudières. — Les sociétés financières suisses de l'industrie électrique. — Les mines de fer du Gonzen. — L'organisation de la documentation dans un grand établissement industriel. — Applications de la photo-élasticité. — SOCIÉTÉS : Société des Ingénieurs civils de France. — Société genevoise des Ingénieurs et des Architectes. — Société suisse des Ingénieurs et des Architectes. — CARNET DES CONCOURS. — Service de placement.

Communications de la Commission centrale pour la navigation du Rhin.

Service hydrométrique.

En exécution de la résolution en date du 23 juin 1921 de la Commission centrale pour la Navigation du Rhin (protocole N° 2) une sous-commission a été constituée en vue d'examiner la possibilité ainsi que l'utilité éventuelle de la création d'un service hydrométrique.

Cette sous-commission composée de MM. Spiess et Gelinsky pour les Etats allemands, Royers pour la Belgique, Rabut pour la France, Stael pour les Pays-Bas, Gelpke pour la Suisse (ce dernier ayant donné sa démission a été remplacé par M. Bertschinger) s'est réunie pour la première fois à Strasbourg, au Palais du Rhin, le 24 octobre 1921, tous les membres étant présents à l'exception de M. Royers qui s'était fait excuser. Etaient en outre présents : MM. Hostie et Detœuf. La réunion était présidée par M. Stael, délégué des Pays-Bas.

La sous-commission a estimé que la création éventuelle d'un service hydrométrique serait très désirable dans l'intérêt de la navigation sur l'ensemble du Rhin, s'il était démontré qu'il est possible de tirer de l'observation des niveaux, des débits et des vitesses de propagation du flot des prévisions suffisamment certaines et à échéance suffisamment longue pour permettre de régler les voyages en conséquence. La sous-commission ne s'est pas dissimulé que l'établissement de prévisions se heurte à plusieurs obstacles tels que :

1. l'action des cours d'eau secondaires ;
2. l'action perturbatrice des usines hydro-électriques, action qui peut entraîner des différences de niveau atteignant jusqu'à 60 cm. en une journée ;
3. les changements dans la configuration du lit.

La sous-commission a néanmoins pensé que ces difficultés ne devaient pas entraver l'étude de la question. La plus grande partie du débit du Rhin supérieur est fournie par le Rhin lui-même, l'Aar, la Limmat et la Reuss sur lesquelles on peut installer des postes d'observation afin de fournir les données éventuelles. L'expérience seule peut démontrer dans quelle mesure il est possible de tenir compte de l'influence perturbatrice des affluents secondaires et des usines hydro-électriques. Pour le moment, on doit se limiter à la question de fond qui est celle de la prévision de la hauteur minima des eaux entre Bâle et Strasbourg.

La sous-commission a estimé qu'il était désirable de procéder comme suit :

On recueillerait des renseignements auprès des postes les plus importants du bassin du Rhin. Ces renseignements por-

teraient d'abord sur les hauteurs d'eau, les débits et, le cas échéant, sur les chutes de pluie et de neige.

La sous-commission se réunirait de temps en temps pour prendre connaissance des renseignements recueillis et pour tâcher de relier les postes situés à l'embouchure des lacs à ceux situés à l'aval de Bâle et de Strasbourg.

La sous-commission continuerait à travailler sur cette base en tâchant d'étendre l'exactitude des prévisions aussi loin que possible afin de donner aux prévisions une valeur pratique pour la navigation.

Un membre de la sous-commission, demeurant à Strasbourg, serait chargé de recevoir les renseignements, de les dépouiller et de les coordonner.

Au cours de la session de décembre 1921, la Commission centrale a invité, à la date du 16 décembre, la sous-commission à poursuivre ses études dans le sens indiqué au rapport qui lui avait été présenté.

La sous-commission s'est réunie pour la deuxième fois le 10 mars à Berne, et pour la troisième fois à Strasbourg, le 29 novembre 1922.

Après une discussion approfondie de la question, la Commission centrale a pris à la date du 13 décembre 1922, la résolution suivante :

« La Commission prend acte du rapport présenté par le président du Comité technique et se réserve, le cas échéant, d'apprécier ultérieurement la méthode de travail proposée, d'après les résultats obtenus. »

Brûleur " Cuénod "

à réglage automatique pour combustible liquide

Il se distingue de tous ses concurrents par son automaticité absolue. Il ne comporte qu'un seul organe à manœuvrer, par lequel est commandée l'intensité de la flamme, c'est-à-dire la quantité de combustible brûlé. Le rapport entre l'air et l'huile est rigoureusement constant à toutes les allures, de sorte que la combustion se fait toujours dans les meilleures conditions possibles d'économie. Le dosage étant ajusté une fois pour toutes, il est loisible de le contrôler et de vérifier qu'il correspond au maximum d'économie qu'on puisse obtenir. La pulvérisation qu'il réalise est parfaite à toutes les allures ; l'homogénéité du mélange est donc assurée.

Enfin, la manœuvre étant réduite à celle d'un simple robinet, le brûleur peut être mis dans les mains les moins expérimentées et il se prête de ce fait admirablement à